



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition d'attribution de subventions dans le cadre de l'accession sociale à la propriété

Rapport n° CP/2017/059

Service gestionnaire :
L5 - Habitat

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions départementales, suite à la demande de particuliers au titre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif de prêt social de location-accession (PSLA) pour un logement s'inscrivant dans une opération réalisée par Habitat de l'III à Obernai et un logement dans le cadre d'une opération réalisée par AMELOGIS à Marlenheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé de maintenir un dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété reposant sur le PSLA (Prêt Social de Location-Accession). Dans ce cadre, une subvention de 3 000 € (pour un ménage de 1 à 3 personnes) et de 4 000 € pour les autres ménages peut être attribuée au locataire-accédant lorsque celui-ci fait valoir son droit d'option.

La société coopérative Habitat de l'III, dans le cadre de la réalisation d'un programme PSLA de 10 logements collectifs, 19, rue des Erables à OBERNAI, a obtenu un agrément définitif pour un logement ayant bénéficié d'un contrat de location accession.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à un ménage composé de 2 personnes ayant bénéficié du dispositif PSLA une subvention de 3 000 € dans le cadre du dispositif d'accession à la propriété.

La société AMELOGIS dans le cadre de la réalisation d'un programme PSLA de 7 logements individuels, rue d'Austrasie à MARLENHEIM, a obtenu un agrément définitif pour un logement ayant bénéficié d'un contrat de location accession.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à un ménage composé de 3 personnes ayant bénéficié du dispositif PSLA une subvention de 3 000 € dans le cadre du dispositif d'accession à la propriété.

La commission du territoire d'action sud a émis un avis favorable le 16 décembre 2016 à la proposition d'attribution d'une subvention d'un montant total de 6 000 € aux accédants à la propriété indiqués dans l'annexe jointe au rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
REHAPARPRI 2017	R 2017 Amélioration de l'habitat parc privé	6 683 000 €	6 683 000 €	6 000 €

Les crédits de paiement mobilisés en 2017 concernent l'intégralité des subventions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession. Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport et autorise son Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,



Frédéric BIERRY